CCAS : BUDGET

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles du CCAS. Il comporte 2 sections : la section de fonctionnement (gestion courante du service) et la section d'investissement (programmes d'investissement nouveaux ou en cours). Chaque section doit être présentée à l'équilibre, les dépenses égalant les recettes.

BUDGET 2026

Téléchargez

BUDGET 2025

Téléchargez

BUDGET 2024

Téléchargez

BUDGET 2023

Téléchargez

BUDGET 2022

Téléchargez

BUDGET 2021

Téléchargez

MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Place de l'Hôtel de Ville
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE

01 60 22 25 63

Nous contacter

Copyright 2026 MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE